

Concept communal du sport de la Ville de Fribourg

Table des matières

Préambule.....	3
1 Le cadre du Concept communal du sport.....	3
1.1 Les bases légales.....	3
1.2 Le cadre institutionnel.....	4
1.3 Les acteurs associatifs et autres.....	5
2 Le Concept communal du sport : une structure à trois niveaux.....	6
3 Vision du sport de la Ville de Fribourg.....	7
4 Les 5 principes du Concept communal du sport.....	8
4.1 L'offre d'activité physique et sportive.....	9
4.2 Les infrastructures et espaces pour l'activité physique et le sport.....	12
4.3 Le soutien au sport.....	13
4.4 L'économie et le tourisme.....	15
4.5 Le développement durable.....	17
Bibliographie.....	18

Afin de simplifier la lecture du Concept communal du sport, l'écriture épiciène a volontairement été écartée.

Préambule

Le Concept communal du sport est un outil d'aide à la décision pour la politique du sport de la Ville de Fribourg. Il s'adresse aux autorités communales, aux utilisateurs des infrastructures sportives ainsi qu'à toute la population intéressée aux activités sportives. Il établit un cadre au domaine d'action de la politique du sport, définit des principes pour chaque axe stratégique et propose des mesures adaptées. Par "Sport", on comprend non seulement toutes les activités historiques liées à leur pratique en club et/ou association, mais aussi l'apparition récente de nouvelles formes et pratiques attirant ainsi des catégories de consommateurs jusque-là peu ou pas présentes.

1 Le cadre du Concept communal du sport

1.1 Le cadre légal

Elément incontournable de notre société, le sport touche les trois niveaux politiques en Suisse. Sur le plan national, la Constitution fédérale stipule que « la Confédération encourage le sport, en particulier la formation au sport. »¹ C'est ainsi que les Chambres fédérales ont adopté en 2011 la loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (LESp). Les buts de cette loi sont stipulés dans l'article premier :

La présente loi poursuit les buts suivants, en vue d'accroître les capacités physiques de la population, de promouvoir la santé, d'encourager le développement global de l'individu et de renforcer la cohésion sociale:

- 1. augmenter l'activité physique et sportive à tout âge;*
- 2. valoriser la place du sport et de l'activité physique dans l'éducation et la formation;*
- 3. créer un environnement favorable au sport d'élite et à la relève dans le sport de compétition;*
- 4. encourager les comportements qui inscrivent les valeurs positives du sport dans la société et qui luttent contre ses dérives;*
- 5. prévenir les accidents liés au sport et à l'activité physique.*

Conformément à l'article 2 LEsp, « la Confédération collabore avec les cantons et les communes. Elle tient compte des mesures qu'ils prennent pour encourager le sport et l'activité physique. »

Sur le plan cantonal, la Constitution fribourgeoise du 16 mai 2004 prévoit que « l'Etat et les communes favorisent les loisirs contribuant à l'équilibre et au développement personnel. Ils encouragent la pratique du sport et les possibilités de délasserment. »

¹ Art. 68 al. 1 Const.

Ces principes ont été concrétisés dans la loi du 16 juin 2010 sur le sport (LSport), dont le but est défini comme suit :

La présente loi a pour but la création des conditions cadres visant à encourager et à soutenir les activités sportives de la population de tout âge; elle contribue ainsi au bien-être et au maintien de la santé de la population ainsi qu'à un sain développement de la jeunesse, dans le respect des règles morales et éthiques du sport.

S'agissant du rôle des communes, la loi cantonale stipule à l'article 2 :

L'Etat et les communes encouragent et soutiennent les activités sportives de la population dans les limites de la présente loi et dans la mesure où cette tâche n'est pas assumée par la Confédération ou par des tiers.

Les modalités d'application de la loi cantonale sur le sport sont réglées dans le Règlement sur le sport du 20 décembre 2011 (RSport). En outre, le canton vient de se doter d'un concept cantonal du sport, qui constituera « un instrument de planification pluriannuelle fixant les objectifs et les priorités en matière de promotion des activités et des infrastructures sportives sur le plan cantonal. » (art. 27 RSports).

Au niveau communal, le Conseil communal a adopté en 2010 le Règlement régissant la promotion des activités sportives communales et la commission des sports de la Ville de Fribourg. L'utilisation des infrastructures sportives fait l'objet du Règlement du 18 décembre 1984 concernant l'utilisation des installations sportives propriété de la commune de Fribourg ainsi que du Règlement d'utilisation des halles de gymnastique et de sport ainsi que du bassin de natation de l'ESJ, du 18 mars 1975.

1.2 Le cadre institutionnel

Le Service des sports

En Ville de Fribourg, la compétence de définir la politique générale de promotion des activités sportives locales revient au Conseil communal. Celui-ci dispose du Service des sports pour la mise en œuvre de cette politique et pour les tâches opérationnelles y relatives. Le Service des sports est notamment l'interlocuteur de référence pour toutes les questions relatives au sport et aux activités physiques en Ville de Fribourg. Ses tâches principales sont la promotion des activités sportives, les relations avec les clubs, la gestion des installations sportives ainsi que la collaboration à l'organisation d'événements sportifs. Le Service des sports est représenté dans divers organismes comme la Commission du Stade Saint-Léonard, l'Association des piscines romandes et tessinoises, l'Association des patinoires artificielles romandes et tessinoises, la Société anonyme des Bains de la Motta ainsi que la Fondation du Site sportif Saint-Léonard. Le Service des sports est également représenté au niveau national au sein de l'Association Suisse des Services des Sports (ASSS) ainsi qu'au niveau régional dans la section romande et tessinoise (ASSS RT) de cette même association et membre de sa Commission exécutive.

La Commission des sports

La Commission des sports est un organe consultatif rattaché administrativement au Service des sports. Composée de représentants des milieux sportifs et politiques nommés par le Conseil communal, cette commission est consultée notamment sur les projets de programme de législature dans le domaine de la promotion des activités physiques, les critères d'attribution des subventions, les projets de règlements relatifs aux activités sportives et sur toute question sportive de portée générale pour laquelle le Service la saisit.

1.3 Les acteurs associatifs

Le sport occupe traditionnellement une place importante dans la vie des Fribourgeoises et des Fribourgeois.. Les associations et clubs sportifs, fonctionnant pour la plupart grâce à l'engagement bénévole de leurs membres, y contribuent de manière prépondérante. Une centaine de sociétés sportives proposent aujourd'hui une offre très variée, couvrant la plupart des disciplines sportives pratiquées en Suisse.

Outre les sociétés sportives, d'autres acteurs jouent un rôle important dans la vie sportive de notre ville, avant tout le sport scolaire, géré par la Direction des écoles (cf. ci-dessous, ch. 4.1), ainsi que l'Université qui compte de nombreuses installations sportives et qui gère le Stade Saint-Léonard de concert avec la ville de Fribourg.

La Ville de Fribourg est également signataire de la « Déclaration du Panathlon sur l'éthique dans le secteur du sport juvénile ». Le Panathlon est un mouvement international de promotion de l'éthique sportive. Cette déclaration engage la Ville comme ambassadrice des valeurs positives du sport chez les jeunes.

2 Le Concept communal du sport : une structure à trois niveaux

Le Concept communal du sport de la Ville de Fribourg s'articule autour de trois niveaux : la vision, les principes ainsi que les mesures (voir figure 1).

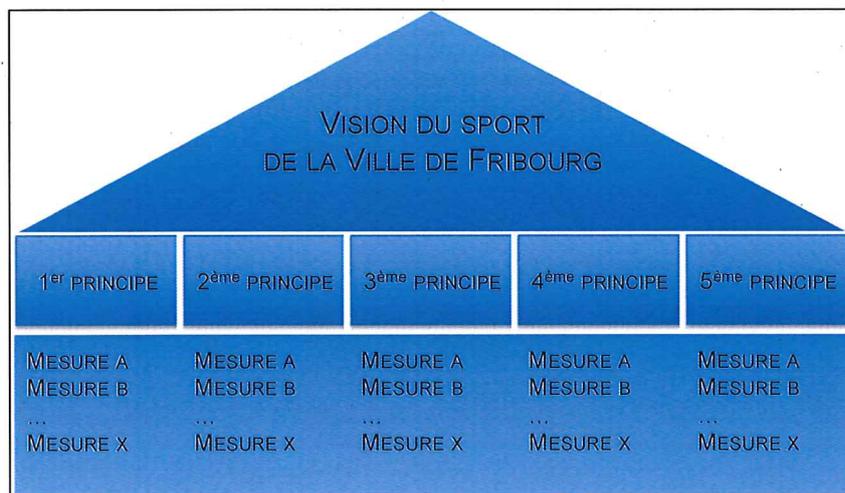


Figure 1 Structure générale du Concept communal du sport de la Ville de Fribourg

La vision

La vision a pour but de donner une direction au développement du concept. Cadre des actions communales futures, la vision est la définition souhaitée par la commune en matière de sport et d'activités physiques. Elle précise également la place et le rôle de ces derniers dans la société.

Les principes

Objectifs de la politique sportive communale, répertoriés par domaines stratégiques, les principes sont les piliers fondamentaux autour desquels s'organiseront les mesures nécessaires à l'élaboration de la politique communale du sport. Comme le montre la figure 2, ces principes sont issus de la conjonction entre les volontés des autorités, les constats pour la Ville de Fribourg ainsi que des considérations scientifiques générales.

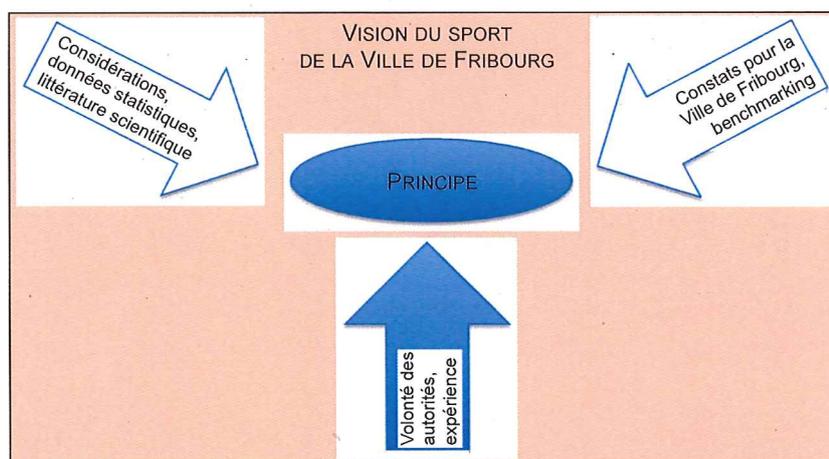


Figure 2 Développement des principes du Concept communal du sport

Les mesures

Les mesures sont la concrétisation de la vision et des 5 principes. Elles se déploient de manière pratique au travers d'actions stratégiques ou de propositions qui permettront d'atteindre les objectifs fixés par les principes.

3 Vision du sport de la Ville de Fribourg

Dans le langage courant, le « sport » est une notion générique qui englobe diverses catégories. Le sport populaire² et le sport d'élite ont des caractéristiques spécifiques et se distinguent essentiellement par les objectifs qu'ils poursuivent. Comme son nom l'indique, le sport populaire s'adresse à l'ensemble de la population, sans distinction d'appartenance à une société sportive ou non. Le sport populaire se distingue du sport d'élite dans le sens où l'objectif recherché par ses pratiquants n'est pas principalement orienté sur la performance et la compétition.

Bien que les enjeux du sport populaire soient multiples, sa pratique est essentiellement motivée par la recherche du bien-être, de la santé et du plaisir. Cette vision du sport est entièrement partagée par les autorités de la Ville de Fribourg. Dans ce contexte, la promotion du sport populaire constitue une priorité de la politique communale du sport, avec un accent particulier sur le sport des enfants, des adolescents et des personnes âgées.

Parallèlement, la Ville de Fribourg reconnaît l'importance du sport d'élite.³ Dans ce domaine, les autorités interviennent de manière subsidiaire, en complément au secteur privé, et dans le cadre de leurs moyens financiers.

Les réflexions sur le sport et l'activité physique impliquent une remise en question continue et une adaptation aux changements sociaux, culturels et démographiques. Ainsi, le Concept communal du sport doit être compris comme un processus dynamique qui tend vers une notion commune et reconnue par les autorités ainsi que les milieux sportifs locaux. Il s'appuie sur une vision qui s'intègre dans la législation fédérale, cantonale et communale. Cette vision sert de texte de base dans lequel est notamment relevée l'importance du sport pour les autorités.

Ainsi, la vision du sport de la Ville de Fribourg peut être formulée de la manière suivante :

La Ville de Fribourg est une ville sportive. Elle s'engage prioritairement en faveur du sport populaire et notamment dans l'intérêt des enfants, des adolescents et des personnes âgées. Elle agit dans ce domaine pour la santé, le bien-être, l'éducation, la formation et l'intégration. La Ville de Fribourg reconnaît également la valeur culturelle du sport ainsi que sa portée économique. Finalement, elle reconnaît l'importance du sport d'élite pour lequel elle intervient de manière subsidiaire, en complément au secteur privé.

² Le présent concept utilise le terme de « sport populaire », synonyme de « sport de loisirs » (terme utilisée dans la loi cantonale sur le sport) ou de « Breitensport », terme communément utilisé dans les cantons alémaniques.

³ La législation cantonale utilise le terme « sport de performance ».



4 Les 5 principes du Concept communal du sport

La réalisation de la vision passe par l'élaboration de principes. Le Concept communal du sport de la Ville de Fribourg définit des principes qui se déclinent en 5 domaines stratégiques :

- 1^{er} principe : L'offre d'activité physique et sportive
- 2^{ème} principe : Les infrastructures et espaces pour l'activité physique et le sport
- 3^{ème} principe : Le soutien au sport
- 4^{ème} principe : L'économie et le tourisme
- 5^{ème} principe : Le développement durable



Figure 3 Structure du Concept communal du sport

4.1 L'offre d'activité physique et sportive

Si une majorité de la population suisse pratique une activité physique ou sportive, qu'elle soit régulière ou irrégulière, 26% ne pratiquent aucun sport⁴. Des études récentes démontrent qu'il est difficile de réduire cette part inactive de la population. Les actions ayant pour objectif d'augmenter l'activité physique de la population ont plus d'effet sur les tranches légèrement et moyennement actives.

Les réflexions sur l'offre sportive doivent intégrer les facteurs sociodémographiques et socioéconomiques. Tout d'abord, la proportion de personnes inactives augmente avec l'âge. En effet, 31% des personnes qui ont plus de 55 ans ne pratiquent aucune activité régulière⁵. En outre, le comportement sportif reflète des disparités sociales. Les différences liées au niveau de formation et au revenu sont significatives⁶. Ainsi, en matière de formation, le constat le plus flagrant est la faible activité sportive des personnes qui ont uniquement suivi la scolarité obligatoire. Près de la moitié d'entre elles ne pratiquent aucun sport.

L'offre sportive doit également tenir compte des raisons qui poussent un individu à pratiquer une activité. Ces raisons sont essentielles car elles permettent de cerner les motivations à l'origine de la consommation et ainsi de mieux orienter les futures offres. En Suisse, nous relevons 15 critères considérés comme très marquants dans la décision de pratiquer une activité physique et sportive⁷. Dans l'ordre d'importance, nous retrouvons : être au contact de la nature, améliorer sa santé, prendre du plaisir, profiter du bien-être procuré par l'exercice physique, penser à autre chose, être en bonne forme physique et bien entraîné, se détendre, partager des moments de convivialité, vivre des moments uniques, faire des rencontres, améliorer son apparence, poursuivre des objectifs de performances personnelles, dépasser ses limites, se préparer pour une compétition et finalement se mesurer à d'autres. Les critères qui poussent la population à pratiquer une discipline sportive sont multiples et changent d'un individu à l'autre. Ils ne s'excluent pas mais s'articulent les uns aux autres. Néanmoins, il faut relever l'importance que revêtent pour la population les notions de « nature » et de « santé » dans le cadre de la pratique d'activités physiques ou sportives.

Si l'on analyse la situation pour la Ville de Fribourg, différents acteurs proposent des offres sportives à la population.

Le Service des sports

Le Service des sports est un acteur central du sport en Ville de Fribourg, dans la mesure où il gère et coordonne les infrastructures sportives mises à disposition des clubs sportifs et de la population. Il assure également la fonction d'interlocuteur entre les clubs, les organisateurs de manifestations et le Conseil communal. Il se positionne ainsi comme un centre de coordination et un réel prestataire de services

⁴ Lamprecht M., Fischer A., Stamm H. P. (2014), Sport suisse 2014: comportement sportif de la population suisse, Macolin: Office fédéral du sport, p.23

⁵ Idem, p.12

⁶ Idem, p.26

⁷ Idem, p.15

en matière de sport. Il participe à la promotion et à l'élargissement de l'offre sportive pour la population, en proposant des programmes tels que l'Urban Training, l'application Sport City Tour, Midnight Sport ou les journées Snow Days.

Le sport associatif

L'analyse des habitudes en matière de sport en Suisse montre que l'activité physique et sportive de la population suisse est riche et variée. Une récente étude a recensé 250 disciplines sportives pratiquées par la population⁸. En Ville de Fribourg, le sport associatif est l'un des principaux prestataires d'offres d'activité physique et sportive. Ce sont près d'une centaine de clubs qui proposent un grand nombre de disciplines sportives⁹. Ces chiffres font uniquement référence au sport structuré, de sorte que l'on peut évaluer à plus de 50 le nombre de disciplines pratiquées par la population de la Ville de Fribourg.

Le sport scolaire

Un autre acteur central de l'offre sportive sur le territoire communal est le sport scolaire. Outre les cours d'éducation physique obligatoires, le sport scolaire facultatif donne la possibilité aux élèves des écoles primaires de participer gratuitement à une quinzaine de disciplines sportives au choix. Dans le cadre de ces activités sportives extrascolaires, la Ville de Fribourg offre chaque semaine en moyenne 50 cours fréquentés par plus de 1'000 élèves. Les activités principales sont la natation, le plongeon, le sauvetage, les jeux d'équipe, le badminton, le tennis, la gymnastique, le patinage, le hockey et la danse. Le sport scolaire facultatif est gratuit. A la rentrée scolaire, un bulletin d'inscription est remis à chaque enfant. De plus, tous les ans, les élèves peuvent participer à une journée de sport de neige dans la station de la Berra. Ces cours offrent aux jeunes la possibilité de découvrir, à un coût très réduit, les sports d'hiver.

Les autres offres d'activités sportives

D'autres acteurs viennent compléter l'offre sportive en Ville de Fribourg. Hormis les sociétés privées et les organisateurs d'événements sportifs, l'Université de Fribourg, via son Service du sport, permet aux étudiants et aux collaborateurs de participer à moindre frais à une large palette de disciplines sportives.

De manière générale, on peut constater qu'une forte proportion de la population pratique un large éventail de disciplines sportives en Ville de Fribourg et que les critères sociodémographiques et socioéconomiques influent sur les pratiques sportives. En outre, différents critères décisifs sont avancés pour motiver la pratique d'une discipline sportive. La prise en considération de ces données est importante si l'on veut amener un plus grand nombre de personnes à pratiquer une activité physique ou sportive de manière régulière et durable.

⁸ Idem, p.4

⁹ Ta ville ton sport (2014), Libretto Ville de Fribourg, p.4

Il s'avère en outre que si l'activité sportive progresse légèrement dans toutes les classes d'âge, celle des Seniors enregistrent une augmentation supérieure à la moyenne. Cette évolution semble davantage marquée chez les femmes séniors. L'installation de Fitness en plein air à proximité de places de jeux par exemple représenteraient une réponse à cette demande croissante et à la trans-génération des utilisateurs ("Sport suisse 2014").

Le premier principe du Concept communal du sport qui, doit être compris dans les limites des possibilités matérielles de la Ville de Fribourg, est défini ainsi :

Chaque personne, indépendamment de son âge, de son sexe, de ses origines et de sa religion¹⁰, bénéficie d'une offre sportive variée et adaptée à ses besoins.

Mesures envisageables
Elargir l'offre sportive pour les aînés
<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration d'un concept spécifique pour le sport des aînés (collaboration avec Pro Senectute, Senior plus, Mouvement des Aînés ou le Service du sport universitaire et le Réseau Santé Sarine)
Faciliter l'accès des enfants et des jeunes au plus grand nombre d'activités sportives
<ul style="list-style-type: none"> ○ Collaboration du sport facultatif avec les clubs locaux ○ Organisation d'une semaine de sport pour les enfants et les jeunes durant les vacances d'automne (collaboration avec l'association REPER)
Etendre l'offre sportive proposée par le sport scolaire facultatif
<ul style="list-style-type: none"> ○ Faciliter l'accès aux informations relatives aux cours et aux horaires sur Internet ○ Création de plateformes d'échange via les réseaux sociaux pour diffuser les informations
Développer des offres sportives durant les pauses de midi
<ul style="list-style-type: none"> ○ Adaptation du programme Midi Tonus, Midi Actif ou Midi Mouvement à la Ville de Fribourg
Valoriser des offres existantes comme Urban Training ou Sport City Tour
<ul style="list-style-type: none"> ○ Faciliter l'accès aux informations sur le site Internet de la Ville (diminuer le nombre de clics) ○ Création de plateformes d'échange via les réseaux sociaux pour diffuser les informations
Promouvoir des projets sportifs destinés à certains groupes cibles
<ul style="list-style-type: none"> ○ Soutien et promotion d'offres sportives pour les quartiers à forte densité, pour les femmes ○ Soutien et promotion de projets sportifs destinés à l'intégration sociale

¹⁰ En adéquation avec les recommandations à l'usage du corps enseignant et des autorités scolaires, Diversité religieuse et culturelle à l'école, DICS, Etat de Fribourg (p.11)

4.2 Les infrastructures et espaces pour l'activité physique et le sport

Qu'elle soit effectuée dans une salle de gymnastique, une piscine, un stade ou un parc, une activité physique ou sportive implique un mouvement et requiert un espace.

Infrastructures

Dans le cadre de la révision de son plan d'aménagement local (PAL), la Ville de Fribourg relève le besoin en infrastructures et espaces destinés au sport. Une enquête, réalisée en 2010, montre que les espaces d'activités pour les adolescents comme des skateparks ou des terrains multisports ne sont pas assez nombreux¹¹. De plus, en considérant les projections démographiques, plusieurs infrastructures sportives devront être créées ou agrandies prochainement. Les documents relatifs à la révision du PAL relèvent aussi l'importance et le rôle de la Ville de Fribourg dans l'agglomération et le canton. Il est notamment indiqué que « Fribourg a un rôle de ville centre de l'agglomération et de capitale du canton »¹² et, par conséquent, doit disposer d'infrastructures sportives répondant à son statut que ce soit qualitativement ou quantitativement. Dans ce contexte, la Ville de Fribourg envisage la construction d'un Centre cantonal de natation, qui devrait être réalisé sur le site des anciens abattoirs, dans le périmètre du site sportif de St. Léonard.

La Ville de Fribourg est propriétaire d'un grand nombre d'infrastructures sportives dont certaines répondent à une obligation cantonale¹³ :

- 10 terrains de football
- 17 halles de sports
- 2 patinoires couvertes
- 1 piscine ouverte (Bains de la Motta SA)
- 1 piscine couverte
- 1 terrain de tir à l'arc
- 2 terrains de beach-volley
- 1 boulodrome (DDP)
- 1 parcours Vita
- 1 parcours mesuré
- 13 locaux divers (boxe, tir à l'arc, tir à air comprimé, judo, lutte, canoë, tennis de table, billard, boccia)

Les espaces pour l'activité physique et le sport

A l'image de certains sports urbains, de la slackline ou des fitness en plein-air, il est important de rappeler que l'espace qui permet d'effectuer une activité physique ou sportive n'a pas exclusivement le sport comme fonction première. L'aménagement

¹¹ Enquête PAL de la HEG Fribourg, novembre 2010, p. 4.

¹² PAL, Visions et objectifs 2014 – 2030, p.21

¹³ Rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg, p. 187

de zones de promenade est également une condition nécessaire pour la mise en place d'une politique du sport optimale. Le rapport stratégique en vue de la révision du PAL relève qu'il est nécessaire de « préserver/valoriser les terrasses de la Sarine, à la fois comme patrimoine et lieu public destiné à accueillir diverses activités selon les endroits (agriculture, sport, loisirs et nature) »¹⁴ et que « la densification ne pourra pas être acceptée sans offrir dans un même temps des lieux de promenade et de rencontre offrant un haut niveau d'accueil et de convivialité »¹⁵. L'importance que revêt pour les sportifs le contact avec la nature vient renforcer les conclusions du PAL et souligne la nécessité d'une valorisation des sites naturels existants et d'une facilitation de l'accès à ces zones vertes.

Compte tenu de ces éléments, le deuxième principe du Concept communal du sport qui doit être compris dans les limites des moyens financiers de la ville est défini ainsi :

La Ville de Fribourg met à disposition de la population des infrastructures sportives qui répondent aux besoins des utilisateurs et favorise l'utilisation des espaces non bâtis pour le mouvement et l'activité sportive.

Mesures envisageables
Développer les infrastructures sportives pour pratiquer le sport en ville
<ul style="list-style-type: none"> ○ Construction d'infrastructures pour répondre aux demandes actuelles ainsi qu'à l'évolution démographique ○ Développer et optimiser les infrastructures existantes, lorsqu'elles présentent un potentiel d'amélioration ou d'agrandissement
Développer les espaces pour pratiquer le sport en ville
<ul style="list-style-type: none"> ○ Aménagement de places de jeux dans les espaces non bâtis ○ Création de places de jeux facilement accessibles pour les enfants ○ Faciliter l'accès pour les enfants aux places de jeux existantes ○ Création d'espaces adaptés à l'activité physique des aînés
○
Optimisation du système de réservation des infrastructures et de l'utilisation des infrastructures sportives
<ul style="list-style-type: none"> ○ Création d'un formulaire disponible sur Internet

4.3 Le soutien au sport

Le sport associatif est un des éléments centraux pour la pratique du sport, notamment chez les jeunes. En Suisse, « 62% des enfants et 47% des adolescents sont membres d'un club de sport »¹⁶. Soutenir le sport associatif local permet aux structures sportives de mieux encadrer leurs membres et notamment les jeunes et les enfants.

¹⁴ PAL, Visions et objectifs 2014 – 2030, p.34 et 44

¹⁵ PAL, Visions et objectifs 2014 – 2030, p.34 et 44

¹⁶ Rapport sur les enfants et les adolescents, Sport Suisse 2008, p.7

Dans les communes suisses, on distingue deux types de soutien au sport : Les soutiens directs qui consistent à octroyer une subvention aux clubs, aux organisateurs de manifestations sportives ou aux sportifs, et les soutiens indirects, qui comportent notamment la mise à disposition des infrastructures à titre gratuit ou à des conditions avantageuses. La Ville de Fribourg privilégie traditionnellement la solution des soutiens indirects, principalement par la mise à disposition des infrastructures sportives. Les subventions directes ont en revanche un caractère subsidiaire.

Pour la Ville de Fribourg, les soutiens indirects comportent – globalement – une part des frais d'exploitation des salles de sport des écoles (au prorata de leur utilisation par les clubs sportifs), les frais d'entretien des terrains de football, les prestations fournies gratuitement ou à des prix préférentiels lors de manifestations sportives (Tour de Romandie, Championnats régionaux ou nationaux, etc.) ainsi que les loyers préférentiels accordés à certains clubs qui utilisent des infrastructures telles que la Halle omnisports ou la Patinoire communale. Ces soutiens indirects ont été analysés dans le cadre du postulat n° 46 (législature 2006-2011). Au total, ces soutiens atteignent aujourd'hui un montant annuel de plus de 1 million de francs. Il convient de rappeler, dans ce contexte, que la ville perçoit des taxes sur les spectacles à hauteur de CHF 270'000.- en lien avec des manifestations sportives¹⁷. En ce qui concerne les soutiens directs, un montant d'environ CHF 120'000.- est mis à disposition chaque année pour assurer la promotion du sport et l'encouragement aux clubs. Ces subventions directes sont notamment en faveur de manifestations sportives et d'activités en lien avec les enfants et les jeunes sportifs. En relation avec le budget communal qui s'élève à environ 235 millions de francs, la part de soutiens directs s'élève à 0,04%. Ce ratio est comparable, voire légèrement plus faible à celui pratiqué dans d'autres villes suisses de même taille¹⁸, où la part du budget communal allouée aux subventions directes pour le sport varie entre 0,06 et 0,15%.

Afin d'éviter ou du moins limiter l'effet « d'arrosage », les subventions directes doivent répondre à un certain nombre de critères prédéfinis et doivent faire l'objet d'une procédure formelle. Les aides ponctuelles de faible importance tels que « ballons de match » etc. peuvent néanmoins être traitées selon une procédure sommaire.

Le troisième principe du Concept communal du sport est défini ainsi :

La Ville de Fribourg soutient, dans la limite de ses moyens financiers, les clubs sportifs, les jeunes talents sportifs, les sportifs d'élite, les pratiquants d'activités physiques et sportives ainsi que les organisateurs de manifestations sportives en mettant à disposition le cadre nécessaire à leurs activités. Subsidièrement, elle peut octroyer des subventions.

¹⁷ Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n°46/2010

¹⁸ Coire, Schaffhouse, Kriens et Thoun. Les villes de Saint-Gall et Sierre, dont le nombre d'habitants diffère de Fribourg avec respectivement 73'000 et 17'000 habitants, confirment également cette tendance.

Mesures envisageables
Organisation et soutien de manifestations de promotion du sport
<ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation régulière de la Fête du Sport (déjà organisée en 2009) ○ Poursuivre l'organisation annuelle du Prix de la Ville
Valorisation des subventions directes et indirectes grâce à des contrats de contre-prestations
<ul style="list-style-type: none"> ○ Formaliser les conditions de mise à disposition des installations sportives (location, engagement du club pour le maintien en bon état des installations, engagement du club à participer à des manifestations etc.)
Valorisation de l'image du sport à Fribourg
<ul style="list-style-type: none"> ○ Utilisation de l'image des sportifs reconnus pour promouvoir le sport et les activités du Service des sports via le site Internet de la Ville et les autres canaux de communication ○ Présence du Services des sports via des stands promotionnels lors de manifestations sportives
Attribution des subventions directes en fonction d'objectifs stratégiques
<ul style="list-style-type: none"> ○ Spécification des critères de subventions directes
Optimisation du processus d'allocation des subventions
<ul style="list-style-type: none"> ○ Création de formulaires disponibles sur le site Internet de la Ville

4.4 L'économie et le tourisme

En Suisse, l'économie du sport représente un chiffre d'affaires de CHF 17,9 milliards de francs, avec une valeur ajoutée de CHF 9,1 milliards¹⁹. Les études montrent que le potentiel économique et touristique du sport est de plus en plus exploité par les collectivités publiques locales et régionales. Celles-ci considèrent le sport comme un facteur économique et une opportunité en termes de tourisme. Dans ce contexte, les collectivités s'efforcent d'établir des liens entre les organisations actives dans le domaine du sport et ainsi améliorer la collaboration et la communication. A Fribourg également, le sport représente un potentiel économique non négligeable, notamment grâce aux manifestations sportives d'importance nationale voire internationale comme le Tour de Romandie, la course Morat-Fribourg, la Finale de la Coupe suisse de basketball ou la Finale de la Coupe suisse de volleyball.

Le bénévolat constitue également un facteur économique important dans le domaine du sport. En Suisse, ce sont près de 73 millions d'heures de travail fournies par 735'000 bénévoles²⁰. Si les personnes travaillant bénévolement dans les clubs devaient être rémunérées, la charge financière s'élèverait à CHF 1,9 milliard²¹. La Ville de Fribourg ne fait pas exception à ce constat. La centaine de clubs recensée

¹⁹ Wirtschaftliche Bedeutung des Sports in der Schweiz (2008) Rütter + Partner

²⁰ www.swissvolunteer.ch

²¹ Lamprecht M., Fischer A., Stamm H.P. (2012) : Clubs sportifs en Suisse : structures, performances, enjeux

ainsi que les nombreuses manifestations ne pourraient pas exister sans les bénévoles.

En termes d'intérêt touristique pour la Ville et pour le canton de Fribourg, le site Saint-Léonard représente un potentiel exceptionnel qui pourra être pleinement mis en valeur une fois que les prochaines étapes de développement seront réalisées. Avec son accessibilité optimale par tous les modes de déplacement (train, voiture, bus et mobilité douce), ce site permettra à terme d'accueillir des manifestations sportives d'envergure significative ainsi que des activités destinées au grand public. Il pourra aussi offrir des conditions idéales pour l'implantation d'organes et d'institutions liés aux sports qui s'y exerceront ainsi qu'à d'autres partenaires du domaine sportif et para-sportif.

Au vu de ce qui précède, le quatrième principe est défini ainsi:

Le sport et notamment les manifestations sportives sont considérés comme des outils de promotion économique et touristique pour la Ville de Fribourg.

Mesures envisageables
Développement d'une politique d'accueil d'événements sportifs
<ul style="list-style-type: none"> ○ Maintien et valorisation des manifestations existantes ○ Entretien régulier de contact avec les milieux sportifs nationaux (OFSP, Fédérations nationales, Swiss Olympic).
Développement du site sportif de St-Léonard comme centre de compétence et performance
<ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuivre le développement du site appelé à devenir un lieu stratégique du sport au niveau cantonal et national, avec, notamment, l'implantation d'un centre cantonal de natation ○ Réalisation d'études urbanistiques pour garantir le développement du site sportif
Création de synergies
<ul style="list-style-type: none"> ○ Collaboration avec l'Etat de Fribourg, l'Agglomération, Fribourg Tourisme ainsi qu'avec d'autres organismes lors de manifestations sportives
Développement des activités de tourisme et loisir sportif
<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place d'offres comparables au Golf Urbain

4.5 Le développement durable

Dans son concept pour une politique du sport en Suisse, le Conseil fédéral souhaite « faire du sport un terrain d'apprentissage pour le développement durable de la société en préservant l'équilibre entre l'écologie, l'économie et la dimension socioculturelle »²². Ce principe de base du concept national a largement été repris par les collectivités publiques cantonales et communales.

Les autorités de la Ville de Fribourg affirment également leur intention d'appliquer les principes du développement durable au sport. La Ville de Fribourg se préoccupe notamment des aspects écologiques pour la construction, l'exploitation et l'entretien d'infrastructures sportives ainsi que pour la tenue de manifestations sportives. Une directive, adoptée en 2013, rend obligatoire l'utilisation de vaisselle réutilisable ainsi que le tri des déchets recyclables pour toutes manifestations sportives soumises à autorisation²³.

Ainsi, le cinquième et dernier principe du Concept communal des sports est défini ainsi :

La Ville de Fribourg respecte les principes du développement durable et tient compte des aspects écologiques, sociaux et économiques pour la construction et l'exploitation d'infrastructures sportives ainsi que pour la tenue de manifestations sportives.

²² Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse, p.11

²³ Manifestations propres en Ville de Fribourg, guide pour les organisateurs (2012), Direction de l'Edilité/Secteur de la Voirie, p.3

Mesures envisageables	
Favoriser l'approche participative dans le processus de développement du sport	
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Intégration des habitants et utilisateurs dans le processus d'aménagement de zones dédiées à l'activité physique ○ Encourager la responsabilité personnelle pour le maintien en bon état des infrastructures sportives et des zones dédiées à l'activité physique
Exigence qualitative pour les manifestations soutenues par la Ville	
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser l'octroi de subvention voire accorder une plus-value aux clubs sportifs qui pratiquent une gestion économique saine et durable ○ Favoriser l'octroi de subvention aux organisateurs de manifestations sportives réduisant au maximum leur impact environnemental et/ou appliquant les « Principales recommandations » du ProfileVENT de Swiss Olympic (ecosport.ch)
Utilisation d'éléments naturels pour les installations	
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser l'utilisation d'éléments naturels pour la construction d'installations sportives
Favoriser le sport en contact avec la nature	
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Promotion spécifique des activités physiques et sportives de plein air dans le cadre urbain

Mandaté par la ville de Fribourg, le bureau "Reymond Sports Solutions" à Payerne et Berne a participé à l'élaboration de ce document.

Bibliographie

Littérature scientifique

- Boschert B. (2002), *Der Sport und der Raum*, SportZeiten
- Balthasar A, Rütter H, Stettler J. (2013), Installations sportives en Suisse: statistiques 2012, Office fédéral du sport
- Dietrich K. (1992), *Bewegungsräume*, Sportpädagogik 16 (4)
- Eckl S., Giess-Stüber P., Wetterich J. (2005), *Kommunale Sportentwicklungsplanung und Gender Mainstreaming: Konzepte, Methoden und Befunde aus Freiburg*, IKPS, Münster
- Etude de l'impact économique et plan promotionnel du TDR 2007, AISTS, Lausanne
- Lamprecht M., Fischer A., Stamm H.P. (2012) : Clubs sportifs en Suisse : structures, performances, enjeux
- Lamprecht M., Fischer A., Stamm H. P. (2008), Rapport sur les enfants et les adolescents, Office fédéral du sport
- Lamprecht M., Fischer A., Stamm H. P. (2014), Sport suisse 2014: comportement sportif de la population suisse, Macolin: Office fédéral du sport
- Wirtschaftliche Bedeutung des Sports in der Schweiz (2011), Rütter + Partner

Documentation et site Internet

- Cartographie des installations sportives du canton de Fribourg, Etat de Fribourg
- Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse (2000), Office fédéral du sport
- Enquête PAL de la HEG Fribourg, novembre 2010
- Loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique, Confédération suisse
- Loi sur le sport, Canton de Fribourg
- Manifestations propres en Ville de Fribourg, guide pour les organisateurs (2012), Direction de l'Edilité/Secteur de la Voirie
- PAL – Vision et objectifs 2014 – 2030, Ville de Fribourg
- Plan directeur du sport (2002), Ville de Lausanne
- Principales recommandations, ProfilEVENT, Swiss Olympic (ecosport.ch)
- Recommandations à l'usage du corps enseignant et des autorités scolaires, Diversité religieuse et culturelle à l'école, DICS, Etat de Fribourg
- Règlement régissant la promotion des activités sportives communales et la commission des sports de la Ville de Fribourg (du 27 avril 2010)
- Sportleitbild – Stadt Winterthur (2006)
- Ta ville ton sport (2015), Libretto Ville de Fribourg
- www.swissvolunteer.ch